

Instruction n° DGOS/PF2/2017/295 du 17 octobre 2017 relative au second appel à projets de mise en œuvre de la pharmacie clinique en établissements de santé

17/10/2017

Cette instruction fixe les modalités de participation au second appel à projets relatif à la mise en œuvre de la pharmacie clinique en établissement de santé.

L'objectif principal de ce second appel à projets pharmacie clinique est de proposer des projets de prise en charge thérapeutique fondés sur des activités de pharmacie clinique, ayant pour objectif de répondre à des besoins médicaux identifiés comme maîtriser l'iatrogénie médicamenteuse, promouvoir le bon usage des produits de santé, sécuriser le parcours du patient, et évaluer en continu la pertinence et l'efficacité de la thérapeutique proposée.

Chaque projet devra proposer une méthode pour mesurer l'impact clinique, l'impact organisationnel (fluidité du parcours de soins) et l'impact médico-économique (déploiement de la pharmacie clinique) en incluant la satisfaction des patients.

Le budget global alloué est de 2 500 000 € à répartir entre dix projets au maximum, dont au moins un établissement de soins de suite et réadaptation (SSR) et un établissement de psychiatrie (PSY).

Les établissements doivent soumettre leur projet avant le 31 décembre 2017.